

Projetez vous dans un nouveau projet professionnel dans le cadre d'un reclassement lorsque le maintien dans votre poste de travail n'est pas possible.



À qui ça s'adresse ?

- Personnes en situation de handicap,
- Salariés en risque d'inaptitude ou ne pouvant reprendre leur poste de travail, même aménagé.



Objectifs

- Évaluer les capacités de la personne à se maintenir dans l'emploi,
- Aider à l'élaboration d'un projet professionnel adapté à l'état de santé,
- Préparer une éventuelle reconversion professionnelle.



Modalités

- Prestation d'une durée comprise entre 20 et 40 heures sur une période de 3 mois, avec une alternance d'entretiens individuels et de regroupements collectifs.
- Évaluation des compétences et aptitudes professionnelles
- Élaboration d'un plan d'action pour le retour à l'emploi ou la reconversion mobilisée exclusivement sur prescription du conseiller à l'emploi Cap emploi, Comète France, ou le service social de la CARSAT.
- Accord du médecin du travail et de l'employeur est nécessaire.
- En cas d'arrêt de travail, Avis favorable du médecin traitant, du médecin-conseil de l'Assurance Maladie, et du médecin du travail.



Contacts

- Cap emploi,
- Comète France,
- Service Social de la CARSAT,
- Médecin du travail.



Liens utiles

<https://recette-crie-hauts-de-france.urbiloglabs.fr/guide/aide-agefiph-psop-prestation-specifique-dorientation-professionnelle/>